



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Philippe FAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**PROLONGATION DE DÉLAIS D'EXÉCUTION DES DOSSIERS FIEET ET FONDS  
BIODIVERSITÉ**

(N°2026-108)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et, notamment, son article L.331-3 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2024-119 de la Commission Permanente en date du 25/03/2024 « Prolongations de délai pour des demandes de subvention du Fonds d'Intervention sur les

Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET) » ;

**Vu** la délibération n°2023-589 de la Commission Permanente en date du 11/12/2023 « Fonds Biodiversité « volet investissement » et Fonds Biodiversité « volet associations » - Programmation 2023 » ;

**Vu** la délibération n°2023-303 de la Commission Permanente en date du 03/07/2023 « Fonds d'Intervention en faveur des Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET) et Fonds d'Initiative pour l'Environnement (FIEN) – 1<sup>ère</sup> programmation » ;

**Vu** la délibération n°2022-548 de la Commission Permanente en date du 13/12/2022 « Fonds d'Intervention en faveur des Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET) et Fonds d'Initiative pour les Espaces Naturels (FIEN) – 2<sup>ème</sup> programmation » ;

**Vu** la délibération n°2022-232 de la Commission Permanente en date du 13/06/2022 « Fonds d'Intervention en faveur des Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET) et Fonds d'Initiative pour l'Environnement (FIEN) – Programmation 2022 » ;

**Vu** la délibération n°2018-455 de la Commission Permanente en date du 05/11/2018 « Prolongations de délais » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité Territoriale et Partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 07/04/2026 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à mettre en œuvre, au nom et pour le compte du Département, pour les demandes de prolongations de délais de validité des subventions relatives au Fonds d'Intervention sur les Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET) et au Fonds Biodiversité, les modalités reprises au tableau en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 avril 2026

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DATE COURRIER DEMANDE	DATE CP	DISPOSITIF CONCERNÉ	LIBELLE OPÉRATION	BÉNÉFICIAIRE	N° dossier	TERRITOIRE	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT DÉJÀ PAYÉ	RESTE A PAYER	DATE DE FIN PREVUE	CONTEXTE	DÉCISION
08/01/2026	13/06/2022	FIEET	Aménagement de bandes fleuries et installation de nichoirs d'oiseaux et hôtels à insectes	BERMICOURT	2022-02807	MONTREUILLOIS	2 152,00	0,00	2 152,00	Courant 2026	Projet retardé en raison des gros travaux sur la commune	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 afin de terminer les travaux
14/01/2026	13/06/2022	FIEET	Plantations en lien avec la biodiversité	ECLIMEUX	2022-00362	MONTREUILLOIS	9 887,00	0,00	9 887,00	Travaux terminés	Suite à divers remplacements au poste de secrétaire de mairie, la demande de paiement n'a jamais été envoyée	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 afin de payer la subvention
02/01/2026	13/12/2022	FIEET	Terrassement pour création de mares	BERLES-MONCHEL	2022-05932	ARRAGEOIS	7 200,00	0,00	7 200,00	Travaux terminés	2ème demande projet remis en cause par la Police de l'Environnement et l'Office français de la Biodiversité car zone protégée.	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 afin de payer la subvention
17/02/2026	13/12/2022	FIEET	Valorisation écologique et paysager des espaces publics communaux	BERNEVILLE	2022-05131	ARRAGEOIS	7 881,00	0,00	7 881,00	Travaux terminés	2ème demande - Les pièces de solde sont arrivées tardivement en 2025	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 afin de payer la subvention
20/02/2026	13/12/2022	FIEET	Plantation de corridor écologique à Saint -Léger	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS	2022-05157	ARRAGEOIS	20 000,00	0,00	20 000,00	Travaux terminés	Travaux réalisés en 2023 mais un soucis dans les ressources humaines de l'EPCI a retardé l'envoi des pièces de solde	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 afin de payer la subvention
16/12/2025	13/12/2022	FIEET	Aménagement d'un espace de nature aux abords du béguinage	VIOLAINES	2022-05975	ARTOIS	18 078,00	0,00	18 078,00		2ème demande Ce projet participatif a pris du retard suite aux intempéries qui n'ont pas permis de terminer les plantations	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 afin de terminer les travaux
18/12/2025	11/12/2023	FONDS BIODIVERSITE	Intégration environnementale et paysagère d'un plateau sportif	BUISSY	2023-05088	ARRAGEOIS	16 061,60	0,00	16 061,60	Travaux terminés	Raisons climatiques. Les entreprises ont pris beaucoup de retard et un sous traitant a eu du mal à lever les réserves	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 afin de payer la subvention
10/01/2026	25/03/2024	FONDS BIODIVERSITE	Renaturation du courant de la Motte	CAHC	2023-08140	LENS HENIN	25 000,00	0,00	25 000,00		l'EPCI a été victime d'une cyber attaque et n'a pas pu avoir les justificatifs nécessaires pour réclamer le paiement de la subvention	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 afin de terminer les travaux
23/02/2026	25/03/2024	FONDS BIODIVERSITE	Aménagement paysager du parc linéaire - Eco quartier Jean Jaurès à LIEVIN	CALL	2023-08135	LENS HENIN	25 000,00	0,00	25 000,00		Levées de réserves en cours	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 afin de payer la subvention
09/01/2026	25/03/2024	FONDS BIODIVERSITE	Aménagement paysager du géoquartier	BUIRE -LE-SEC	2024-00459	MONTREUILLOIS	18 162,00	0,00	18 162,00		la commune entreprend la construction d'un lotissement qui sera terminé en 2027 et l'aménagement paysager viendra clôturer les travaux	Prolongation jusqu'au 31/12/2027 afin de terminer les travaux

149 421,60

**REFUS DE PROLONGATION**

DATE COURRIER DEMANDE	DATE CP	DISPOSITIF CONCERNÉ	LIBELLE OPÉRATION	BÉNÉFICIAIRE	N° dossier	TERRITOIRE	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT DÉJÀ PAYÉ	RESTE A PAYER	DATE DE FIN PREVUE	CONTEXTE	DÉCISION
24/12/2025	03/07/2023	FONDS BIODIVERSITE	Intégration environnementale d'une plaine de sport	TILLOY LES MOFFLAINES	2023-02892	ARRAGEOIS	25 000,00	0,00	25 000,00		projet non abouti car la commune a dû faire des choix budgétaires	REFUS DE PROLONGATION

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement

**RAPPORT N°40**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 27 AVRIL 2026**

### **PROLONGATION DE DÉLAIS D'EXÉCUTION DES DOSSIERS FIEET ET FONDS BIODIVERSITÉ**

Le présent rapport propose une décision de prolongation de délai de réalisation de travaux.

Cette proposition de décision se fonde sur les principes adoptés par la Commission Permanente lors de sa session du 5 novembre 2018 à savoir :

- Permettre le versement du solde des subventions nécessitant une prolongation, dans la limite du 31 décembre de l'année de la demande, et en levant la déchéance quadriennale si nécessaire ;
- Avant l'échéance de la prescription quadriennale, permettre une prolongation de délai jusqu'à la date sollicitée par le bénéficiaire de la subvention ;
- Un refus de prolongation dans tous les autres cas  
Les propositions se répartissent donc ainsi :
  - 3 prolongations jusqu'au 31 décembre 2026 afin de terminer les travaux
  - 6 Prolongations jusqu'au 31 décembre 2026 afin de payer la subvention
  - 1 prolongation jusqu'au 31 décembre 2027 afin de terminer les travaux
  - 1 refus de prolongation

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant, de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département à mettre en œuvre, pour les demandes de prolongations de délais de validité des subventions, les modalités reprises en annexe de ce rapport.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/04/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY